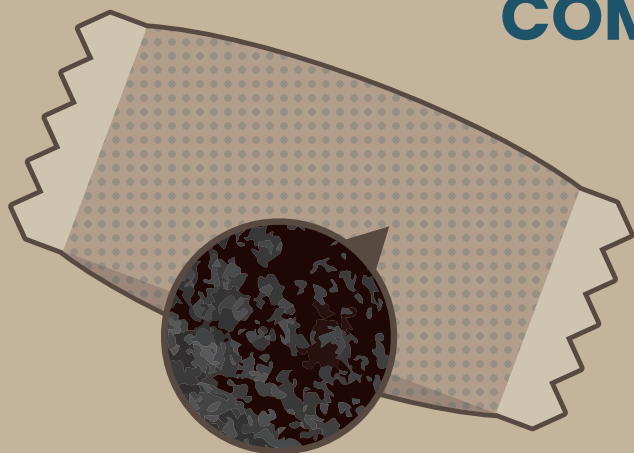


SNUS ET POUICHE*

COMMENT LES DIFFÉRENCIER ?



Poudre ou lamelles humides de tabac ⁽¹⁾

- Originaire de Suède
- **Interdit depuis 1992 dans l'Union européenne** (sauf en Suède).
- Produit par les 4 principaux cigarettiers.

6 à 12mg ⁽²⁾⁽⁴⁾
de nicotine
par sachet.

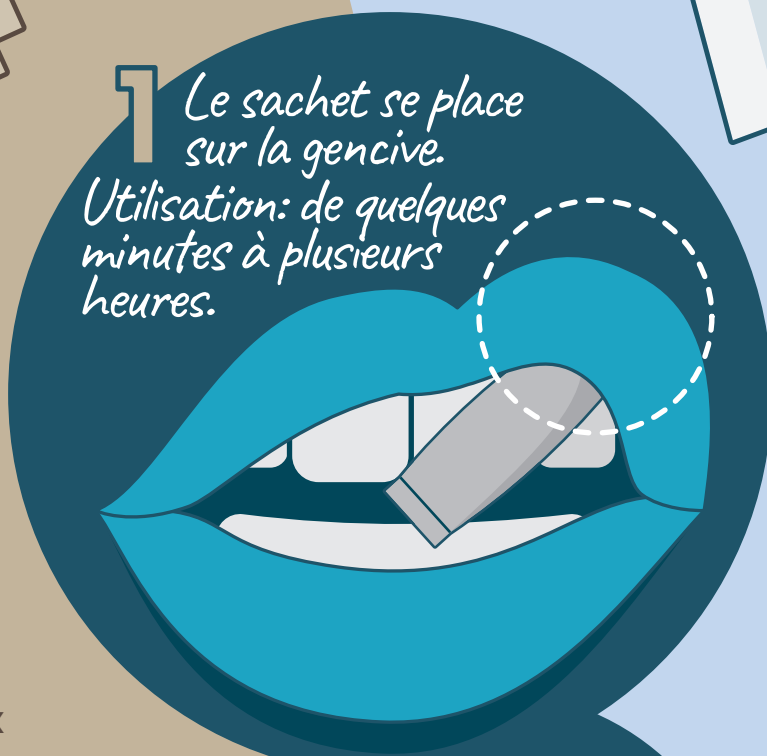
Délivre +/- l'équivalent de

1 à 2 cigarettes



1 Le sachet se place sur la gencive.

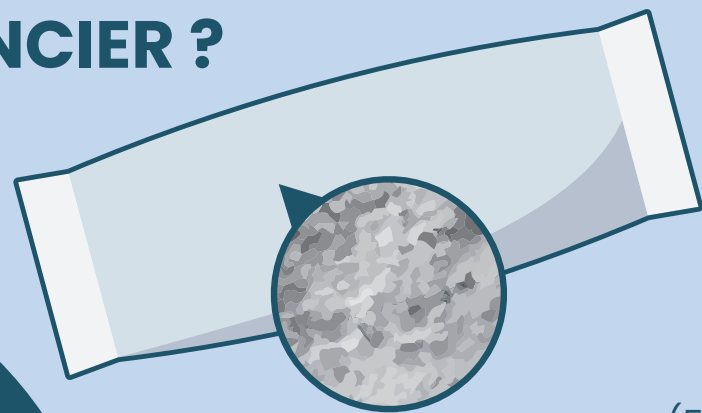
Utilisation: de quelques minutes à plusieurs heures.



2 La nicotine se diffuse dans le sang par la muqueuse buccale



3 Des effets avec potentiels malaises se font sentir



Poudre blanche ⁽⁵⁾ à base de nicotine et sans tabac

- Inspiré du snus mais plus récent et d'aspect plus attirant.
- Proposé avec une grande variété d'arômes.
- Produit par les 4 principaux cigarettiers et des fabricants indépendants.

1 à 20mg ⁽³⁾⁽⁴⁾
de nicotine
par sachet.

Délivre +/- l'équivalent de

1 à 6 cigarettes



X Augmente le risque de cancer de la bouche, du pancréas et de l'œsophage.

X Est associé à des risques de pré-éclampsie (maladie de la grossesse).

X Peut entraîner des lésions de la cavité buccale et des pertes de dents.

Risque ⁽¹⁾ de devenir rapidement dépendant



Objectifs :

- Cibler les plus jeunes.
- Entretien du doute autour de ces produits pour faire assouplir la législation.
- Faire croire qu'ils peuvent être des outils de sevrage.

X Trace de nitrosamines ⁽⁶⁾ (responsables de cancers) dans certaines pouches.

X Pas encore de cadre ⁽⁷⁾ législatif précis

Produit récent donc encore beaucoup d'incertitudes



INDUSTRIE DU TABAC

Sources : <https://dnf.asso.fr/ressources/infographies>



DEMAIN SERA
NON-FUMEUR

www.dnf.asso.fr